

**Mémoire de la
CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS
EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC**

**Dans le cadre de consultations pour le
Plan d'électrification et de changements climatiques**

11 octobre 2019

Par courriel : consultationPECC@environnement.gouv.qc.ca



CMMTQ

Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec

Avant-propos

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) est une corporation créée en 1949 en vertu de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie¹. Elle regroupe plus de 2700 entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment œuvrant à la grandeur du Québec, dont plus de 1450 sont qualifiés pour œuvrer comme entrepreneur en systèmes de brûleurs au gaz naturel.

Afin de bien représenter ses membres, la Corporation est gérée par un conseil d'administration composé de 26 entrepreneurs représentant chacune des spécialités de la mécanique du bâtiment visées à la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie et chacune des régions de notre province.

La CMMTQ a pour objet premier d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer une meilleure protection du public, en plus de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier. Elle voit aussi à l'application de la Loi sur le bâtiment² relativement à la qualification professionnelle de ses membres.

Bien que la Corporation appuie l'initiative du gouvernement de créer un plan de lutte aux changements climatiques, elle émet quelques réserves concernant l'électrification à grande échelle au détriment d'une bioénergie renouvelable en plein essor et questionne l'impact écologique qu'aurait une telle approche.

Nous vous présenterons donc, dans ce court mémoire, notre argumentaire relativement aux thématiques de l'électrification, de l'aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques et des bioénergies.

¹ L.R.Q., chapitre M-4.

² L.R.Q., chapitre B-1.1.

Présentation de la CMMTQ

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) est une corporation créée en 1949 en vertu de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie³. L'adhésion à la CMMTQ est obligatoire pour tous les entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la plomberie et du chauffage qui exécutent des travaux prévus à sa Loi.

À ce jour, la CMMTQ regroupe plus de 2700 entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment, ce qui la classe parmi les plus importantes organisations de l'industrie de la construction de la province quant au nombre de membres et de catégories de travaux qu'ils exécutent.

La Corporation a pour objet d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer une meilleure protection du public, en plus de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier. La CMMTQ voit aussi à l'application de la Loi sur le bâtiment⁴ relativement à la qualification professionnelle de ses membres. C'est elle qui émet les licences d'entrepreneur de construction pour les spécialités de la plomberie et du chauffage prévues à sa Loi.

Bien que créée en vertu d'une loi, la CMMTQ n'est pas un organisme public financé par l'État. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 26 entrepreneurs issus de l'ensemble des régions du Québec et représentant chacune des sept spécialités de la mécanique du bâtiment visées à la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie.

Enfin, nos membres sont répartis dans l'ensemble du territoire du Québec et œuvrent dans tous les secteurs de l'industrie de la construction, du résidentiel à l'industriel en passant par le commercial et l'institutionnel. Ils ont tous la même préoccupation, soit de bien servir leur clientèle, autant en répondant à leur demande qu'en leur proposant des solutions innovantes pour améliorer la performance de ses systèmes mécaniques.

³ L.R.Q., chapitre M-4.

⁴ L.R.Q., chapitre B-1.1.

Commentaires généraux

La CMMTQ est favorable à toute mesure visant à combattre les changements climatiques et s'implique depuis plusieurs années pour faire la promotion du développement durable et de l'efficacité énergétique. C'est donc avec intérêt qu'elle a pris connaissance de la documentation à l'appui de la consultation portant sur le *Plan d'électrification et de changements climatiques* que le gouvernement veut mettre en place, et nous avons été interpellés par sa volonté apparente d'éliminer progressivement toute autre source d'énergie au profit de l'électricité.

Plus de 1450 de nos membres sont qualifiés pour œuvrer comme entrepreneur en systèmes de brûleurs au gaz naturel. D'ailleurs, devant la réduction drastique de l'utilisation du mazout au Québec, plusieurs de nos membres spécialisés en brûleurs au mazout se sont tournés vers une énergie moins dommageable pour l'environnement et ont décidé de se qualifier en systèmes de brûleurs au gaz naturel.

C'est dans cet esprit que nous avons consulté notre conseil d'administration afin d'être en mesure de vous transmettre quelques observations qui, nous l'espérons, pourront influencer votre réflexion.

Nous sommes conscients que nos propos puissent être qualifiés de corporatistes, mais nous tenterons de vous démontrer qu'ils n'ont que pour but le bien-être de toute la population du Québec.

La complémentarité pour contrer la dépendance

Au Québec, l'électricité est la source d'énergie la plus répandue. Cependant, il faut bien réaliser que cela a pour effet de nous rendre dépendants. Ceux qui se rappellent la crise du verglas peuvent en témoigner. Sans que les événements soient aussi graves, les pannes peuvent survenir et ont un effet, non seulement sur le confort des citoyens, mais aussi sur leur bien-être et leur sécurité.

Si le mazout et le gaz naturel sont éliminés de nos sources d'énergie, comment les industries, les commerces et les hôpitaux pourront-ils assurer la continuité des opérations? Les génératrices d'urgence sont largement utilisées pour assurer l'alimentation électrique des bâtiments et des équipements. Nous croyons que conserver une source d'énergie alternative accessible doit faire partie des éléments d'une politique énergétique répondant à l'ensemble des défis à rencontrer.

De plus, le consommateur, incluant les entreprises, doit avoir un choix pour évaluer ce qui répond le mieux à ses besoins. Déjà, plusieurs ont fait la conversion des systèmes au mazout en choisissant le gaz naturel comme moyen de réduire leur empreinte écologique tout en répondant à leurs besoins spécifiques. Ce combustible peut et doit faire partie de la solution. Imposer l'électricité partout aurait pour effet de rendre le Québec dépendant d'une seule source d'énergie, sans compter qu'il serait vulnérable à tout incident affectant le réseau électrique, de quelque nature que ce soit.

Une expertise à mettre à profit

Depuis plusieurs années déjà, le gaz naturel est considéré comme une source d'énergie alternative au mazout et au charbon en raison de son meilleur rendement écologique et financier. Plusieurs intervenants, dont nos membres, ont développé une expertise qui permet à la population de choisir une forme d'énergie plus propre et performante. Le développement des compétences et l'innovation sont au cœur de cette transformation.

Les systèmes sont moins énergivores et moins polluants que jamais. L'industrie du gaz naturel est toujours à l'affût de méthodes permettant d'améliorer son bilan écologique. Nous croyons qu'il serait néfaste de freiner cet élan.

Si le gouvernement a l'intention de bannir ou de restreindre l'utilisation du gaz naturel, le message envoyé à la population est de ne plus investir dans cette forme d'énergie et de conserver ce qui existe déjà en attendant de se convertir à l'électricité. Nous sommes plutôt d'avis que le gouvernement devrait encourager la recherche et le développement et notamment soutenir la production ainsi que l'utilisation du gaz naturel renouvelable au Québec.

De l'énergie renouvelable

L'intégration du gaz naturel renouvelable qui se substitue au gaz naturel conventionnel permet de réduire les GES tout en transformant en énergie des matières organiques. Produit localement, il peut être injecté dans le réseau gazier ou utilisé directement pour chauffer des bâtiments ou comme carburant permettant de tendre vers l'autonomie énergétique. Il réduit également les gaz à effet de serre de secteurs comme celui de l'agriculture et des déchets.⁵

⁵ Source : Énergir.

D'autres que nous pourrions mieux élaborer sur le sujet, mais nous sommes convaincus que cette solution doit faire partie de la transition énergétique.

L'empreinte écologique

L'électricité est considérée comme la meilleure source d'énergie verte. Cependant, la production a un coût social souvent déploré par les organisations écologiques. L'inondation de vastes territoires pour les barrages, la pollution par le mercure des cours d'eau et le développement de nouveaux corridors pour permettre le passage des lignes électriques sont autant de sujets qui soulèvent les passions. Sans nous prononcer sur la gravité du problème, il est difficile de nier que le développement lié à la production d'électricité peut avoir des impacts sur le milieu physique, sur le milieu naturel et sur les communautés.

Tout en étant conscients que l'analyse « coût de toutes sortes » comparé aux bénéfices attendus de l'électricité donne un ratio plus que respectable, nous croyons donc qu'il faut éviter de croire que l'électrification n'a que des aspects positifs et qu'il s'agit de la seule solution à envisager en matière de lutte aux changements climatiques.

Un projet d'électrification à grande échelle du Québec aura assurément un effet sur la capacité des installations de production d'électricité et sur les réseaux de transport d'énergie et demandera de mettre sur pied de grands projets. L'intégration du gaz naturel à une politique, non pas d'électrification, mais plutôt d'efficacité énergétique prenant en compte la lutte aux changements climatiques, est une option qui se doit d'être étudiée en profondeur puisqu'elle est un atout important actuellement et qu'elle doit le demeurer.

Conclusion

La CMMTQ ne prétend pas être une sommité en matière de changements climatiques et de solutions à apporter. Cependant, ses membres sont suffisamment conscientisés pour être en mesure d'apporter des éléments crédibles à considérer dans les choix qui seront faits par le gouvernement et qui influenceront l'avenir des Québécois. Nous espérons que nos commentaires seront utiles et que ceux-ci permettront de définir ce qui sera le meilleur plan à offrir à la population.



Jean-Marc Lacroix
Président